

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23 novembre 2018

– Point 8 de l'ordre du jour –
Délibération 2018-28

Relative à l'adoption du règlement intérieur du Comité d'Orientation et de Dialogue

Vu les articles L 1413-1 et R1413-25 du CSP relatifs au fonctionnement du comité d'orientation et de dialogue (COD) ;

Vu la proposition de règlement intérieur adressée par le président du comité ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1° – d'adopter, pour règlement intérieur du COD, la proposition transmise par le président du COD ;

Article 2° – de compléter, ainsi, le règlement intérieur de Santé publique France avec une section « modalités de fonctionnement du comité d'orientation et de dialogue » ;

Article 3° – le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 11 décembre 2018

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration